Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260309-2026_03_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-03-01

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER, Maxime AUBERT, Benjamin DANILO, François BEDARD ; Mesdames Christelle QUEMARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Uriell WINCKEL.

Absents : Monsieur Benjamin DANILO, pouvoir à Madame Christelle QUEMARD
Monsieur Cyril LEGRAND, pouvoir à Madame Catherine BONNARD

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12 ; Pouvoir : 02 ; Absents : 02

Approbation du Procès-Verbal du 26 février 2026

Le procès-verbal du 26 février 2026 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.
Mr Le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.
Il n'est pas fait de commentaire.

Après délibération, le Procès-Verbal du 26 février 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 11 mars 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.